

« Opération tranquillité vacances » La Police municipale s'associe à nouveau au dispositif

Pour la 6^e année consécutive, la Police municipale de la Ville de Limoges participera au dispositif *Opération tranquillité vacances* aux côtés de la Police nationale. Tout l'été, la municipalité s'associe à cette opération destinée à lutter contre les cambriolages.



L'Opération tranquillité vacances, un service gratuit

Mis en œuvre à Limoges par la Police nationale et la Police municipale, ce dispositif de prévention offre aux habitants qui s'absentent pour une période minimum de 3 jours, de bénéficier, pour leurs habitations, d'une vigilance particulière de la part des forces de l'ordre. Dans les faits, des patrouilles de la Police municipale et de la Police nationale sont orientées sur les domiciles signalés afin de dissuader les potentiels auteurs d'effractions, de cambriolages, de dégradations...

Les bénéficiaires sont prévenus en cas d'anomalie. Informées, les victimes sont ainsi en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi.

L'*Opération tranquillité vacances* connaît un succès croissant. Cependant, elle ne dispense pas de prendre des mesures de précaution : alarme, lumière intermittente...

Comment en bénéficier ?

Il suffit de s'inscrire gratuitement au dispositif via le site service-public.fr et de télécharger le formulaire. Il doit ensuite être transmis au commissariat de Limoges (84 rue Émile-Labussière).

RENSEIGNEMENTS

Opération tranquillité vacances

Hôtel-de-Police, 84 rue Émile-Labussière (Limoges)

05 55 14 30 00

<http://www.haute-vienne.gouv.fr>

Police Municipale

64 rue Armand-Barbès (Limoges)

05 55 10 56 10